

<http://www.logement.gouv.fr>

Paris, le 18 juin 2009

Une nouvelle étape de la modernisation de la politique d'hébergement des personnes sans abri

Lors de la remise du **rapport Damon** le 8 avril dernier, intitulé « *Les politiques de prise en charge des sans-abri dans l'Union Européenne* », Christine Boutin, ministre du logement, avait demandé aux associations d'en prendre connaissance et de lui remettre leurs propositions.

Le 5 mai, elle a lancé un groupe de travail, présidé par le préfet Alain Régnier, délégué général pour l'hébergement et l'accès au logement des personnes sans abri ou mal logées, pour élaborer avec les associations les grands axes de la **modernisation de la politique d'hébergement des personnes sans abri**.

La **démarche partenariale** ainsi engagée entre l'Etat et les associations aboutit à un constat : « le système de prise en charge tel qu'il a été mis en place dans les années 90 est à bout de souffle ».

Aujourd'hui, une feuille de route axée sur la refondation de la politique d'hébergement des sans-abri a été adoptée. Elle comporte 5 objectifs :

1. mettre en place des systèmes d'observation, d'information et d'évaluation des résultats,
1. simplifier le système d'offre d'hébergement, en passant par la construction d'un **référentiel de prestations et de services** pour parvenir notamment à une architecture plus simple et plus lisible du dispositif,
1. réformer le mode de prise en charge des personnes à la rue (rationalisation et mutualisation des moyens de l'urgence) et construction de **parcours gradués et individualisés** en cherchant à donner aux personnes un **référent social unique**,
1. adopter une démarche de **planification territoriale de l'offre** comme celle qui existe dans le domaine sanitaire,
1. placer le dispositif d'hébergement dans une **logique d'accès au logement**, qu'il soit ordinaire ou adapté.

Afin de rendre ces orientations opérationnelles, Christine Boutin a demandé au délégué général et au directeur général de l'action sociale, en lien avec le directeur général de l'aménagement, du logement et de la nature de constituer un **comité de pilotage national** chargé d'élaborer pour septembre avec les associations, un « **Schéma National de la Refondation** » pour les trois ans à venir. Ce comité commencera ses travaux dans les prochains jours.

Le comité devra également définir **6 ou 7 territoires d'expérimentation** où serait engagée l'élaboration d'un plan d'action concerté.